

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mercredi, le 13^e jour du mois de décembre 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents :

- Monsieur Yves Boyer, maire
- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Madame Chantale Pelletier, mairesse
- Monsieur Drew Somerville, maire
- Monsieur Jean Cheney, maire
- Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
- Monsieur Ronald Lécuyer, maire
- Madame Lise Sauriol, mairesse

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville siégeant avec quorum sous la présidence de Monsieur Paul Viau, maire et Préfet.

Madame Nicole Inkel, directrice générale et secrétaire-trésorière, était présente, de même que quelques citoyens.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-12-245

Il est proposé par Mme Chantale Pelletier, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour
- 2.0 Acceptation du procès-verbal - Séance ordinaire du 22 novembre 2017
- 3.0 Acceptation des comptes à payer
- 4.0 Période de question(s) sur l'ordre du jour
- 5.0 Conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé
 - 5.1 Règlement numéro 308-2, Canton de Hemmingford
 - 5.2 Règlement numéro 309-2, Canton de Hemmingford
 - 5.3 Règlement numéro 310-1, Canton de Hemmingford
- 6.0 Demande d'aide financière – étude de faisabilité sur la régionalisation des services incendie (ce point est reporté en janvier)
- 7.0 Rapports d'activité des années 2015-2016, avis du ministère de la Sécurité publique
- 8.0 Varia ...
 - Milieux humides – financement des nouvelles responsabilités
 - Déclaration commune – forum des communautés forestières
- 9.0 Période de question(s)
- 10.0 Levée de la séance ordinaire

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL **Séance ordinaire du 13 décembre 2017**

2017-12-246

Il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville tenue le 13 décembre 2017 tel que rédigé.

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

2017-12-247

Il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Drew Somerville et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer.

LISTE DES COMPTES

| | | |
|----|---|----------|
| 1. | IGA Extra Primeau | 95,47\$ |
| 2. | Imprimerie Élite (revue régionale Art, Culture et Patrimoine) | 2 619,54 |
| 3. | Bell Canada (téléphone) | 92,77 |
| 4. | J.G. Poupart Inc. (essence) | 168,36 |
| 5. | Mégaburo Inc. (photocopieur) | 347,20 |
| 6. | Éduc Expert (formation pompiers) | 1 333,72 |
| 7. | Municipalité Napierville (remboursement réparation radar) | 454,15 |

| | | |
|-----|--|------------|
| 8. | Éditions Wilson & Lafleur Ltée (mise à jour) | 168,00 |
| 9. | Municipalité Saint-Édouard (remboursement dépenses MADA) | 1 470,07 |
| 10. | Municipalité Napierville (remboursement dépenses MADA) | 2 168,36 |
| 11. | Recy-Compact Inc. (collecte recyclage) | 26 075,96 |
| 12. | École Nationale des pompiers (formation pompiers) | 1 048,79 |
| 13. | Papeterie St-Rémi Inc. (papeterie et fourniture) | 103,53 |
| 14. | Municipalité Napierville (FDT – ruralité) | 24 262,00 |
| 15. | Municipalité St-Patrice-de-Sherrington (FDT-ruralité) | 24 262,00 |
| 16. | Québec municipal (cotisation) | 431,16 |
| 17. | Solution Burotic 360 (photocopieur Sharp) | 217,40 |
| 18. | Bell Mobilité Inc. (cellulaire) | 19,50 |
| 19. | Visa Desjardins | 678,20 |
| 20. | Sébastien Frigon (site Web) | 574,88 |
| 21. | Boyer, Yves (MRC, comités) | 545,00 |
| 22. | Chenail, André (MRC, comités) | 545,00 |
| 23. | Cheney, Jean (MRC, comités) | 545,00 |
| 24. | Duteau, Robert (MRC, comités) | 545,00 |
| 25. | Gagnon-Breton, Sylvie (MRC, comités) | 545,00 |
| 26. | Hamelin, Jean-Guy (MRC, comités) | 545,00 |
| 27. | Lécuyer, Ronald (MRC, comités) | 545,00 |
| 28. | Pelletier, Chantale (MRC, comités) | 545,00 |
| 29. | Sauriol, Lise (MRC, comités) | 545,00 |
| 30. | Somerville, Drew (MRC, comité) | 305,00 |
| 31. | Viau, Paul (MRC, comités, FQM, TCPM, autres) | 3 225,00 |
| 32. | Viau, Paul (forfaitaire) | 1 591,00 |
| 33. | Viau, Paul (km) | 301,00 |
| 34. | Alarme SPL Atout Inc. (vérification annuelle) | 206,96 |
| 35. | Viau Ford Inc. (inspection des véhicules) | 519,15 |
| 36. | Évimbec Limitée (évaluation) | 33 646,20 |
| 37. | Huard Excavation Inc. (Branche 24 – Turgeon) | 1 110,61 |
| 38. | Huard Excavation Inc. (Branche 6 – Brosseau) | 3 627,29 |
| 39. | Services Ricova Inc. (collecte des ordures) | 102 326,36 |
| 40. | Desjardins, sécurité financière (assurance-groupe) | 4 157,40 |
| 41. | Dunton Rainville, avocats (dossier CPTAQ) | 4 024,72 |
| 42. | Buffet du Chef (5 à 7 en Art, activité citoyenne) | 457,89 |
| 43. | Viau Ford Inc. (vérification véhicules) | 519,15 |
| 44. | FQM (recueil de règlements municipaux) | 441,00 |
| 45. | Recy-Compact Inc. (collecte de recyclage) | 26 075,96 |

RÈGLEMENT NUMÉRO 308-2
Municipalité du Canton de Hemmingford

2017-12-248

Considérant l'adoption du règlement numéro 308-2 par la municipalité du Canton de Hemmingford lors d'une séance tenue le 5 décembre 2017;

Considérant que le règlement numéro 308-2 modifiant le plan d'urbanisme règlement numéro 308 en vue de modifier les limites territoriales du Canton de Hemmingford;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par M. Robert Duteau, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 308-2 modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité du Canton de Hemmingford et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

RÈGLEMENT NUMÉRO 309-2
Municipalité du Canton de Hemmingford

2017-12-249

Considérant l'adoption du règlement numéro 309-2 par la municipalité du Canton de Hemmingford lors d'une séance tenue le 5 décembre 2017;

Considérant que le règlement numéro 309-2 modifiant le règlement de zonage numéro 309 en vue de modifier les limites territoriales du Canton de Hemmingford;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par Mme Lise Sauriol, appuyé par M. Yves Boyer et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 309-2 modifiant le règlement de zonage de la municipalité du Canton de Hemmingford et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

RÈGLEMENT NUMÉRO 310-1
Municipalité du Canton de Hemmingford

2017-12-250

Considérant l'adoption du règlement numéro 310-1 par la municipalité du Canton de Hemmingford lors d'une séance tenue le 5 décembre 2017;

Considérant que le règlement numéro 310-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 310 en vue de retirer la zone RU1;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par M. Jean Cheney, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 310-1 modifiant le règlement de lotissement de la municipalité du Canton de Hemmingford et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

MILIEUX HUMIDES – FINANCEMENT
NOUVELLES RESPONSABILITÉS

2017-12-251

Considérant que la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

Considérant la sanction le 16 juin 2017 de la Loi 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques par le gouvernement du Québec;

Considérant que cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

Considérant que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

Considérant que les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

Considérant l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

Considérant qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

Considérant que les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

Considérant que les MRC et les municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec;

Par conséquent, il est proposé par M. Jean Cheney, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement :

De DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la Loi 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

DE FAIRE parvenir cette résolution à la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DÉCLARATION COMMUNE- FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

2017-12-252

Considérant que les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8% de l'économie québécoise;

Considérant que les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

Considérant que le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Par conséquent, il est proposé par M. Yves Boyer, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement :

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au Premier ministre du Québec (CC MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au Premier ministre du Canada.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-12-253

Il est proposé par M., appuyé par M. et résolu unanimement de lever la présente séance ordinaire tenue par le conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville, ce 13^e jour de décembre 2017 à 20h06.

Paul Viau, Préfet

Nicole Inkel, directrice générale et
secrétaire-trésorière